



Demande la nationalité française

Par **farahmohamed78**, le **01/09/2015** à **17:35**

Bonjour
je suis en France depuis 5 ans marié j ai 3 enfant

on a fait une demande de naturalisation auprès de la préfecture en 2013 après 1 ans ma femme et mes enfants on reçus une réponse favorable sauf moi le refus. Motif : j'ai pas encore 5 ans sur le territoire français .

Maintenant je veux redéposer une autre demande .

ma question est :

est ce que j'ai le droit d'avoir la nationalité française sans décret en sachant que mes enfants sont né en France.? ou bien le contraire faire une demande et attendre..... ??

est ce que avoir un contrat en cdi est obligatoire??

Merci

Par **alterego**, le **01/09/2015** à **18:59**

Bonjour,

Le refus a été motivé, vous devez attendre.

Cordialement

Par **amajuris**, le **01/09/2015** à **20:08**

bonjour,
sans oublier que la naturalisation française est une décision discrétionnaire de l'administration française qui peut la refuser même si vous remplissez les conditions exigées ou l'accepter à titre exceptionnel sans remplir les conditions exigées.
salutations